



---

## Mémoire

La recherche collégiale : pour une pleine reconnaissance de  
l'enseignante-chercheuse et de l'enseignant-chercheur

Présenté par la

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec-CSN

(13 octobre 2023)

---

## Présentation de la FNEEQ

Fondée en 1969, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) est l'une des 8 fédérations affiliées à la CSN. Elle compte plus de 35 000 membres en provenance de 103 syndicats. La FNEEQ rassemble des enseignantes et des enseignants œuvrant dans tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'université, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. La FNEEQ se démarque par le fait qu'elle représente la majorité des enseignantes et des enseignants du collégial, soit près de 85 % d'entre eux, sur tout le territoire du Québec. Elle représente aussi la majorité des personnes chargées de cours à l'université. Elle compte dans ses rangs 45 syndicats dans les cégeps, 9 au collégial privé et 13 dans les établissements universitaires. La FNEEQ est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur au Québec.

### *Rédactrices principales*

*Caroline Quesnel, présidente de la FNEEQ-CSN*

*Nathalie Pilon, enseignante en Techniques de la documentation au cégep de Maisonneuve et militante libérée au regroupement cégep de la FNEEQ-CSN*

## Table des matières

Introduction.....	1
Mise en contexte et historique de la recherche au collégial .....	2
Émergence et structuration de la recherche – 1968-1988 .....	2
Prospérité et abondance 1988-1995.....	3
Effondrement 1995-1999 .....	4
Vers une lente reconstruction.....	5
Recommandations.....	6
Portrait de la recherche collégiale.....	6
Expertise enseignante à reconnaître et à formaliser .....	7
Du financement adéquat.....	9
Diversification de la recherche .....	10
Conclusion .....	13
Rappel des recommandations.....	14
Bibliographie.....	15

## Introduction

Le réseau collégial appartient à l'enseignement supérieur. De ce fait, la recherche est une composante inhérente et intrinsèque des fonctions que peuvent assumer les enseignantes et les enseignants des cégeps. Ainsi, et ce, depuis le tout début de ces derniers, le personnel enseignant est impliqué dans la recherche en la réalisant, l'organisant, la dirigeant, etc.

L'une des particularités de la recherche collégiale est le caractère volontaire de celle-ci. En effet, la recherche représente un des volets de la tâche enseignante qui n'est ni obligatoire ni imposé ; elle demeure au choix des protagonistes. Toutefois, le manque de financement chronique de ce volet de la tâche et les balises imprécises de distribution de ces ressources déjà faméliques font que la recherche collégiale s'opère souvent difficilement.

À la FNEEQ-CSN, les enseignantes et les enseignants des collèges sont en demande depuis de nombreuses années sur la question de la recherche ; ils présentent des revendications afin de faire reconnaître de manière tangible et durable leur rôle et leur place fondamentale dans celle-ci tout en préservant son caractère volontaire. Tout récemment, le gouvernement a démontré de l'ouverture à y injecter des ressources, notamment dans le budget 2023-24 ainsi que dans les propositions bonifiées du dépôt gouvernemental du 27 mars 2023<sup>1</sup> dans le cadre des négociations du secteur public.

De même, en janvier 2023, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), en collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), a lancé un chantier sur la recherche au collégial dont l'objectif est d'optimiser le soutien au développement et au rayonnement de celle-ci. Or, la dernière consultation ministérielle sur le sujet remonte au 31 janvier et au 1<sup>er</sup> février 2013, il y a plus de dix ans, à Rimouski. Il s'agissait de la quatrième rencontre thématique inscrite dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur lancé par le gouvernement péquiste au sortir de la grève étudiante de 2012. En relisant le cahier thématique préparé par le ministère à l'époque, on ne peut que déplorer le peu d'éléments qui ont été retenus de cet exercice collectif. Hormis un accroissement des investissements depuis 2018-19, la recherche collégiale reste le plus souvent en marge des activités pédagogiques et elle manque d'orientation. Souhaitons que les présentes consultations mènent à des décisions qui la soutiendront et qui favoriseront son développement dans tous les types de domaines.

Nous souhaitons transmettre au comité organisateur une observation quant au déroulement des deux journées de consultation du mois d'octobre. La lettre d'invitation que nous avons reçue en juin 2023 spécifiait que la participation de notre fédération était limitée à une seule personne « dans le but de garantir une représentativité adéquate des différents milieux ». Nous avons constaté, lors de l'événement, une disparité flagrante de traitement entre les différents partenaires : alors que la présidente de la FNEEQ, qui représente près de 20 000 membres dans les

---

<sup>1</sup> Le budget 2023-24 du Québec prévoit d'ici cinq ans des investissements de 91 millions de dollars pour valoriser la culture de l'innovation et de la recherche et pour soutenir la transition des ressources informationnelles vers l'infonuagique. Gouvernement du Québec. Ministère des Finances. *Budget 2023-24. Communiqué no 3 de 6.* <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/budget-2023-2024-communique-no-3-de-6-23-g-pour-investir-dans-le-potentiel-des-jeunes-46456> . Le dépôt gouvernemental bonifié parle quant à lui de faciliter l'accès, l'offre de services et la promotion de la recherche. Gouvernement du Québec. *Propositions bonifiées du Gouvernement du Québec.* <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/budget-2023-2024-communique-no-3-de-6-23-g-pour-investir-dans-le-potentiel-des-jeunes-46456>

cégeps et les collèges privés, était seule pour couvrir les six ateliers, les établissements collégiaux et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) bénéficiaient pour leur part d'une délégation de trois personnes chacun. La FNEEQ s'interroge sur cette façon de faire de la part des ministères et souhaite vivement que cette iniquité soit corrigée lors d'une prochaine consultation.

Le présent mémoire répond donc à l'appel lancé par les deux ministères. Après une mise en contexte et un historique de la recherche au collégial, la FNEEQ-CSN émettra ensuite cinq recommandations afin d'assurer le meilleur développement possible de celle-ci pour la prochaine décennie.

## Mise en contexte et historique de la recherche au collégial

### Émergence et structuration de la recherche – 1968-1988

Dès les débuts des collèges, à la fin des années 1960, des activités de recherche voient le jour dans les cégeps et des services de soutien à celles-ci se mettent en place. Il s'agit d'abord de recherches essentiellement liées aux besoins spécifiques des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants qui arrivent dans l'enseignement collégial sans aucune expérience, le modèle collégial étant lui-même entièrement inédit. Les activités de recherche s'inscrivent donc d'abord dans cette transformation majeure de l'enseignement et dans ce besoin de mieux définir les tâches, les fonctions et les pratiques du personnel enseignant. Elles s'articulent autour de la pédagogie collégiale et des besoins de perfectionnement du nouveau personnel enseignant de cet ordre d'enseignement venant d'être créé. C'est également durant ces premières années que les programmes de recherche initiaux voient le jour et qu'on donne aux enseignantes et aux enseignants l'accès à plusieurs subventions de recherche. Un premier programme réservé au personnel enseignant du collégial est créé en 1972-73 : le *Programme de subvention de recherche et d'expérimentation* (PROSURE). Celui-ci va évoluer au fil des ans, mais il existe toujours aujourd'hui sous une forme quelque peu remaniée et sous le nom de *Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage* (PAREA)<sup>2</sup>.

En parallèle à une recherche qui se concentre a priori sur le perfectionnement et la pédagogie, on observe l'émergence de recherches disciplinaires. De nombreuses enseignantes et de nombreux enseignants participent à des projets variés portant sur des sujets tout aussi diversifiés. En lien avec ces recherches disciplinaires, on voit également naître en 1983 les centres spécialisés, qui deviendront les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Ceux-ci constituent des lieux de recherche appliquée associée à un domaine technique dans lequel ils se spécialisent. On les trouve dans les grands centres, mais également en région, participant ainsi à la vitalité régionale et au développement de la recherche spécifique à un milieu.

---

<sup>2</sup> Le PROSURE devient en 1976-77 le *Programme de subvention à l'innovation pédagogique* (PROSIP) afin de mettre de l'avant l'aspect innovation pédagogique. Son nom est ensuite changé en 1986 pour *Programme d'aide à la recherche sur la pédagogie et l'apprentissage* (PARPA) afin de refléter que le programme vise plus que l'innovation pédagogique. Son nom est à nouveau modifié en 1987 pour PAREA. S. Piché. *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, p. 32-34 ; 99-100.

Après des débuts modestes à cinq CCTT,<sup>3</sup> leur nombre va croître de façon exponentielle, passant de 18 en 1994-1995 à 49 en 2017-2018<sup>4</sup>. Il y en a présentement 59 dans le réseau collégial répartis dans 15 régions<sup>5</sup>. Dès l'instauration des centres spécialisés ou des CCTT, des enseignantes et des enseignants participent aux activités de recherche. Ils sont même à l'origine de leur création, l'un des tout premiers centres spécialisés, celui de La Pocatière en technologie physique, ayant d'ailleurs été mis sur pied en grande partie par un enseignant<sup>6</sup>. Il a toujours été établi que les enseignantes et les enseignants jouaient un rôle central dans les CCTT. Le site du gouvernement mentionne d'ailleurs : « La participation d'enseignants et d'étudiants du collégial aux activités des CCTT permet d'enrichir l'enseignement offert et de stimuler l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques. »<sup>7</sup> Le personnel enseignant est donc au cœur de la mission des CCTT dès leur création.

Dès le début des années 1980, en lien avec la structuration de la recherche, les chercheuses et les chercheurs expriment un besoin de rassemblement afin notamment d'échanger et de partager leurs pratiques. Différentes initiatives en ce sens voient le jour et c'est en 1988 que l'Association pour la recherche au collégial (ARC) est fondée. Elle « a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. »<sup>8</sup> Celle-ci s'intéresse à toutes les questions en lien avec la recherche collégiale, que ce soit sa pratique, son financement, sa mise en valeur, etc. L'ARC publie au fil des années de nombreux mémoires et avis ; elle défend également avec force et vigueur la place et l'importance de la recherche dans le réseau collégial. La fondation de l'ARC marque également le début d'un véritable âge d'or de la recherche dans le milieu.

## Prospérité et abondance 1988-1995

La fin des années 1980 et la première moitié des années 1990 sont en effet caractérisées par l'explosion de la recherche dans les cégeps. Des investissements majeurs sont faits par le gouvernement. En 1987-1988, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science injecte près de sept millions de dollars dans la recherche collégiale par le biais des différents programmes de subventions<sup>9</sup>. Cela représente un nombre important d'enseignantes et d'enseignants à temps complet (ETC)<sup>10</sup>. Même si les individus qui participent à des activités de recherche ne le font pas

---

<sup>3</sup> Les cinq premiers CCTT fondés sont les suivants : CIMEQ, CCTT en microélectronique, Cégep Lionel-Groulx - Solutions Novika, CCTT en technologies physiques, Cégep de La Pocatière - Groupe CTT, CCTT en technologies textiles, géosynthétiques et matériaux souples, Cégep de Saint-Hyacinthe - Inovem, CCTT en ébénisterie et meuble, Cégep de Victoriaville - Merinov - CCTT en pêche, aquaculture, transformation et valorisation des produits aquatiques, Cégep de la Gaspésie et des Îles. Portail du réseau collégial du Québec. *Le réseau des CCTT : 40 ans d'innovation !* <https://lescegeps.com/dossiers/40-ans-dinnovation>

<sup>4</sup> Association pour la recherche au collégial. *Consultation sur la révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel*, p.16.

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec. *Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)*.

<https://www.quebec.ca/education/cegep/recherche-collegial/centres-collegiaux-transfert-technologie>

<sup>6</sup> Il a été créé par Fernand Landry, un enseignant, et cela, avant même l'inauguration officielle des centres spécialisés par le gouvernement. S. Piché, *op. cit.*, p. 42.

<sup>7</sup> Gouvernement du Québec. *Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)*.

<https://www.quebec.ca/education/cegep/recherche-collegial/centres-collegiaux-transfert-technologie>

<sup>8</sup> Association pour la recherche au collégial - ARC. *Association pour la recherche au collégial – ARC*. <https://recherchecollegiale.ca>

<sup>9</sup> S. Piché, *op. cit.*, p. 100.

<sup>10</sup> Au sommet de l'échelon 17 ans de scolarité de la convention collective, une enseignante ou un enseignant a un salaire annuel, en 1987-88, de 38 391 \$. CPNC et FNEEQ-CSN. *Convention collective 1986-1988. Personnel enseignant*, p. 320. <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Convention-collective-1986-1988.pdf>

nécessairement à plein temps, on comptabilise néanmoins leur nombre en ETC. On donnera d'ailleurs à ce nombre substantiel d'enseignantes et d'enseignants l'appellation « banque de 150 ETC prévue à la convention collective aux fins de la recherche »<sup>11</sup>. Ces investissements vont permettre à celle-ci de connaître une expansion importante, le nombre de chercheuses et de chercheurs ainsi que la quantité de publications scientifiques ne cessant de croître durant cette période. Les CCTT se multiplient également. On vit une véritable effervescence dans le monde de la recherche collégiale.<sup>12</sup> Cette dernière devient reconnue et valorisée tant localement que nationalement. En effet, cela se concrétise par la reconnaissance officielle de la recherche dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* en 1993 avec l'ajout de l'article 6, qui spécifie qu'un collège « peut [...] effectuer des études ou des recherches en pédagogie et soutenir les membres du personnel du collège qui participent à des programmes subventionnés de recherche »<sup>13</sup>.

## Effondrement 1995-1999

Cette période d'effervescence connaîtra une fin abrupte et quasi totale en 1995. En effet, les compressions budgétaires majeures de la période 1995-1999 vont saboter tous les efforts de structuration et d'organisation de la recherche collégiale. L'effectif de chercheuses et de chercheurs va chuter de manière importante, entraînant par le fait même une baisse drastique de la quantité de publications. Le nombre d'enseignantes et d'enseignants soutenus par les différents programmes de subventions à la recherche collégiale va littéralement fondre. Ce nombre va passer, entre 1992 et 1999, de 80 ETC à 14,3 ETC<sup>14</sup>. On est très loin de la « banque des 150 ETC » de 1987-1988. L'ensemble du réseau vit également ces compressions, qui frappent tous les volets des activités des collèges, créant un état de désorganisation relativement généralisée, la recherche n'étant qu'un élément parmi le reste.

Devant l'absence de soutien interne, la recherche va se tourner vers le secteur de l'entreprise privée. Les CCTT deviennent encore plus orientés vers la recherche appliquée et utilitaire. Ils sollicitent les petites et moyennes entreprises, qui viennent remplacer le gouvernement ou, du moins, pallier le manque de soutien de ce dernier, plaçant ainsi les chercheuses et les chercheurs dans des postures complexes. Sébastien Piché, dans le cadre de son ouvrage *La recherche collégiale*, a réalisé plusieurs entrevues avec des chercheuses et des chercheurs de CCTT qui abordent cette période trouble. L'une de ces personnes affirme entre autres que « l'accent est mis [à cette époque] sur une culture de l'autofinancement »<sup>15</sup>. On en déduit donc que le soutien technique offert par les CCTT aux entreprises privées prend alors le pas sur la recherche fondamentale. On peut ainsi dire qu'on assiste à une forme de marchandisation de l'éducation qui semble venir placer la recherche au service de l'entreprise privée. On observe également que plusieurs CCTT s'incorporent en organisation privée à but non lucratif, les cégeps voulant créer une distance avec les centres, notamment pour des raisons financières : ils évitent ainsi de devoir ensuite gérer de potentiels déficits.<sup>16</sup>

---

<sup>11</sup> FNEEQ-CSN. *Contribution de la FNEEQ-CSN à la rencontre thématique sur la recherche*, p. 2.

<sup>12</sup> S. Piché, *op. cit.*, p. 89-90, 106.

<sup>13</sup> Gouvernement du Québec. *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Lois du Québec*, C. 29, art. 6.0.1., 2023. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-29?&cible=>

<sup>14</sup> S. Piché, *op. cit.*, p. 140.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 143-144.

## Vers une lente reconstruction

Les années 2000 sont marquées par une lente reconstruction qui vise à rebâtir un réseau de recherche fragilisé. En raison de l'hécatombe observée, il faudra de nombreuses années pour y arriver. L'un des éléments importants de cette reconstruction sera d'obtenir un financement plus important et, surtout, plus pérenne. Bien que l'on constate une certaine volonté de ramener la recherche collégiale à l'avant-plan, il faudra attendre 2019-2020 pour que des sommes substantielles soient réinvesties dans celle-ci. En effet, le modèle d'allocation des ressources du réseau collégial, le FABES<sup>17</sup>, qui vient, à l'aide de différentes enveloppes dédiées, financer l'ensemble des cégeps sur tous les volets de leur fonctionnement (bâtisse, personnel de soutien et professionnel, enseignantes et enseignants, etc.), connaît une révision importante à ce moment. Lors de cette dernière, on voit la recherche prendre une place plus grande. Le nouveau modèle FABRES, où le R signifie à la fois recherche et région, alloue une part plus importante d'allocation à la recherche dans les collèges (voir le tableau dans l'encadré) et vient pérenniser, au moins à moyen terme, une partie des sommes qui y sont consacrées. Des enveloppes dédiées spécifiquement à la recherche sont créées.

Années	Allocations pour les programmes <sup>18</sup> d'aide à la recherche au collégial <sup>19</sup>	Allocations pour les CCTT <sup>20</sup>
2017-2018	5 885 000 \$	5 566 672 \$
2018-2019	5 885 000 \$	6 515 704 \$
<i>Le modèle d'allocation est revu de FABES à FABRES en 2019-2020</i>		
2019-2020	12 081 000 \$	65 468 313 \$
2020-2021	12 225 000 \$	18 140 192 \$
2021-2022	12 725 000 \$	18 140 192 \$
2022-2023	12 725 000 \$	19 114 032 \$
2023-2024	13 660 000 \$	19 114 032 \$

*Cette année-là, un volet spécial et non récurrent de l'enveloppe réservée aux CCTT est consacré aux projets innovants, soit 47 719 413 \$.*

<sup>17</sup> L'enveloppe budgétaire globale de fonctionnement d'un cégep est établie en s'appuyant sur la structure des règles budgétaires du mode d'allocation FABES. Celui-ci est en application depuis l'année 1993-1994. Les quatre premières lettres (FABE) concernent les allocations associées à la mission première du cégep de dispenser de l'enseignement général et technique de niveau collégial. Pour chacune de ces enveloppes, il existe plusieurs annexes budgétaires identifiées par la lettre de l'enveloppe (F, A, B, E ou S), F signifiant fonctionnement ; A, activités pédagogiques ; B, bâtiment et E, enseignement. Le S, pour sa part, est constitué d'annexes spécifiques qui ne sont pas nécessairement pérennes. De façon générale, les annexes de financement comportent un contexte, un objectif et des règles d'allocation des ressources.

<sup>18</sup> Les programmes d'aide à la recherche au collégial visés sont :

- Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)
- Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)
- Programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial (PADRRRC)

<sup>19</sup> Avant la révision du FABES, en 2019, les programmes PAREA, PART et PADRRRC étaient financés dans des enveloppes séparées (S004, S005 et S010 respectivement). Celles-ci ont été fusionnées dans une nouvelle enveloppe à la refonte en FABRES (R103). Pour les besoins comparatifs du tableau, les sommes des enveloppes séparées du FABES ont été additionnées.

<sup>20</sup> L'enveloppe pour les CCTT dans le FABES (S049) a été transférée dans une nouvelle enveloppe du FABRES qui se décline, en 19-20 et 20-21, en volets distincts. Ceux-ci ont été additionnés pour les besoins comparatifs du tableau.



On observe toutefois que l'enveloppe de 12 millions de dollars dédiée à des programmes de recherche spécifiques en 2019-2020 ne représente même pas, en dollars constants, les sept millions de dollars que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science avait consacrés à ceux-ci en 1987<sup>21</sup>. De plus, la part du lion est largement investie dans les CCTT. L'année 2019-2020 est marquée par ailleurs par une enveloppe spéciale non récurrente, mais extrêmement substantielle, soit près de 48 millions de dollars, dédiée à des projets innovants dans les centres de transfert. Pour sa part, le PAREA, qui se consacre plus spécifiquement à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, ne reçoit qu'une portion relativement faible du montant total dédié aux programmes. On constate donc une volonté politique de placer les investissements importants dans la recherche appliquée, utilitaire et réservée quasi exclusivement aux domaines techniques. On le voit d'ailleurs clairement dans le tableau par l'écart financier qui se creuse entre les allocations pour les programmes d'aide à la recherche au collégial et les ressources réservées au CCTT. De plus, bien que ceux-ci soient pertinents, notamment par leur ancrage dans leur région respective, il semble y avoir peu d'allers-retours entre eux et le milieu de l'enseignement. Malgré la participation d'enseignantes et d'enseignants aux différents projets de recherche des centres spécialisés, les échanges sont limités, ne permettant pas d'optimiser les transferts d'expertise<sup>22</sup>.

Cette lente reconstruction de la recherche collégiale, qui se manifeste depuis deux décennies, semble être en voie de consolidation puisque le gouvernement s'est déjà engagé à poursuivre et à intensifier ses investissements au cours des prochaines années. Il en a fait l'annonce dans le cadre du budget 2023-2024 ainsi que dans celui de la négociation du secteur public. Encore faut-il se questionner sur la nature et sur les orientations de cette recherche subventionnée. Certes, le chantier initié par le MES et le MEIE propose des pistes de réflexion pertinentes, mais quels constats seront finalement retenus ? D'emblée, la FNEEQ-CSN met en garde le gouvernement contre la tentation de la marchandisation de l'enseignement supérieur. La recherche collégiale ne doit pas être fondée sur un arrimage étroit et exclusif aux besoins du marché du travail ; elle doit se faire en tenant compte de l'expertise des enseignantes et des enseignants dans une perspective de diversité et de liberté académique.

## Recommandations

### Portrait de la recherche collégiale

Le cahier des participants du Chantier sur la recherche collégiale comportait six thèmes pour lesquels on dressait, au préalable, un « état de la situation ». Il nous est apparu évident que les bases de la consultation étaient à la fois floues et parcellaires : aucune information n'était fournie sur le nombre de chercheuses et de chercheurs dans le réseau, ni sur les types de recherche qui sont menés, aucune statistique n'appuyait les constats, aucune donnée sur les organismes subventionnaires ne figurait dans le document. D'ailleurs, le récent rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur la recherche universitaire déplorait cette importante lacune dans son chapitre sur la collaboration interordres : « l'absence de recensement systématique des pratiques de recherche interordres et collégiales [...], complexifie considérablement toute analyse quantitative.

---

<sup>21</sup> L'outil disponible sur le site de la Banque du Canada estime que sept millions de dollars de 1987 représentent environ 14 millions de dollars en 2020. Banque du Canada. *Feuille de calcul de l'inflation*. <https://www.banqueducanada.ca/taux/reseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation>

<sup>22</sup> FNEEQ - Comité école et société. *Résultats de l'enquête sur la présence du privé dans les établissements d'enseignement*, p. 61-64.

En effet, peu d'indicateurs sont compilés par les structures gouvernementales et institutionnelles. L'analyse chiffrée ne peut donc reposer que sur des données partielles<sup>23</sup> ».

Il nous semble essentiel et prioritaire de brosser le portrait de la recherche collégiale. Si les activités dans les CCTT peuvent être assez facilement recensées, ce n'est pas le cas pour la recherche pédagogique ni pour la recherche fondamentale effectuées par les enseignantes et les enseignants, car elle s'exerce souvent de manière autonome. En outre, il faudrait appliquer une définition de la recherche qui soit adaptée à la réalité collégiale. Ces données chiffrées sont indispensables à l'élaboration d'orientations stratégiques et au financement du réseau.

Il y a également peu voire quasiment aucune information colligée concernant les infrastructures entourant la recherche dans les collèges. Quels sont les mécanismes en place (bureau de la recherche, comité d'éthique, etc.) dans les différentes institutions afin d'assurer une cohésion de la recherche dans le collège lui-même et dans le réseau ? Qui participe à ces mécanismes ? De quelle façon ? À quelle hauteur ? Bref, beaucoup de questions, très peu de réponses et certains échos du terrain laissent entendre que les réponses sont parfois inquiétantes. Il est donc essentiel d'obtenir également un portrait des mécanismes inhérents à ce réseau de la recherche pour mieux comprendre son fonctionnement et ainsi assurer un développement harmonieux et optimal de celui-ci.

#### **Recommandation 1**

La FNEEQ-CSN recommande au MES de colliger l'ensemble des données relatives à la recherche collégiale (appliquée, pédagogique, fondamentale) et aux infrastructures mises en place, de les rendre accessibles et de les maintenir à jour.

## **Expertise enseignante à reconnaître et à formaliser**

La convention collective, qui constitue le contrat de travail des enseignantes et des enseignants de cégep, stipule explicitement que la pratique d'activités de recherche est incluse dans la tâche enseignante. Certaines conditions de travail du personnel enseignant reliées aux fonctions de recherche qu'il peut occuper sont également énoncées<sup>24</sup>. Cela dit, ces mentions demeurent généralement larges et la convention contient somme toute très peu d'éléments visant à baliser ces activités. Pourtant ce n'est pas faute d'en avoir réclamé, et ce, à plusieurs occasions. En effet, au fil des différentes négociations, les enseignantes et les enseignants ont fait des demandes visant à la fois des ajouts de ressources, la précision de balises relatives aux activités de recherche ainsi qu'une reconnaissance formelle et explicite de leur expertise dans ce domaine. Dans les cégeps, environ la moitié du corps professoral détient une maîtrise ou un doctorat<sup>25</sup>, représentant ainsi un bassin substantiel de chercheuses et de chercheurs possibles. Lors de la ronde de négociation 2020, la demande visait donc à formaliser la reconnaissance de ce potentiel en indiquant dans la

---

<sup>23</sup> Conseil supérieur de l'éducation. *Pour une recherche universitaire diversifiée, reflet et moteur de la société*, p.57.

<sup>24</sup> Voir entre autres les clauses 8-4.01 c) volet 3, 8-5.06 ainsi que les annexes I-14 et VII-5. CPNC et FNEEQ-CSN. *Convention collective 2020-2023. Personnel enseignant*, pp. 201, 206, 265, 370. [https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/CC\\_FNEEQ\\_2020-2023.pdf](https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/CC_FNEEQ_2020-2023.pdf)

<sup>25</sup> Données de l'automne 2021 tirées du système d'information sur le personnel des organismes collégiaux où un peu plus de 38% des professeures et des professeurs détenaient une maîtrise et près de 10 % un doctorat.

convention collective que le personnel enseignant a une expertise particulière en recherche<sup>26</sup>.

Il importe également de rappeler que la Fédération des cégeps avance depuis de nombreuses années des revendications similaires quant à la reconnaissance de la recherche collégiale de même qu'au rôle effectif et potentiel des enseignantes et des enseignants dans celle-ci. En effet, lors de la journée thématique sur la recherche qui s'est déroulée dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur au tout début de 2013, le Comité mixte de la recherche collégiale (COMIX), dont elle fait partie, a déposé un mémoire qui mentionnait que le réseau comptait environ 1 000 chercheuses et chercheurs actifs et que près de 1 400 enseignantes et enseignants détenaient un diplôme de troisième cycle, constituant ainsi un bassin important de personnel de recherche de haut calibre. On y affirmait : « qu'une telle reconnaissance [de la recherche] viendrait officialiser une réalité incontestable et enverrait un message clair à l'ensemble de la communauté collégiale comme à l'ensemble de la population »<sup>27</sup>. La FNEEQ-CSN, dans son propre rapport, affirmait de son côté que les cégeps pourraient mieux utiliser le potentiel de ces détentrices et détenteurs d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle pour le « bénéfice de l'ensemble de l'institution et de la communauté »<sup>28</sup>.

Il apparaît donc faire l'unanimité chez les actrices et acteurs du réseau des cégeps que la reconnaissance de la recherche collégiale doit être accrue. Bien que celle-ci soit mentionnée depuis 1993 dans la Loi sur les cégeps, dans les faits, elle demeure relativement marginale et peu encouragée. Les projets sont peu connus, même à l'intérieur d'un établissement, et les résultats, peu accessibles faute de structure ou de moyens de diffusion efficaces. En outre, les difficultés rencontrées par les chercheuses et les chercheurs (processus complexe des demandes de fonds, manque de soutien local, sentiment d'isolement) freinent leur enthousiasme et mènent souvent à l'abandon de cette dimension de leur profession. Or, les enseignantes et les enseignants, par leur formation et leur appartenance à l'enseignement supérieur, détiennent une expertise indéniable en recherche. Il est donc nécessaire de reconnaître celle-ci et de la valoriser en permettant aux membres du corps professoral d'exprimer leur plein potentiel de chercheuses et de chercheurs. La définition des tâches des enseignantes et enseignants est claire : il s'avère « possible », pour celles ou ceux qui le veulent, de faire de la recherche. Conséquemment, une reconnaissance formelle de l'expertise enseignante dans la recherche collégiale constituerait une avancée significative dans la mesure où elle s'accompagnerait, par ailleurs, de mesures facilitantes pour l'exercice de cette activité.

### **Recommandation 2**

La FNEEQ-CSN recommande de reconnaître formellement l'expertise enseignante dans la recherche collégiale, tout en préservant son caractère volontaire, et d'en garantir les conditions d'exercice.

---

<sup>26</sup> FNEEQ-CSN. Regroupement cégep. *Négociation 2020 : demandes adoptées - première vague*, p. 2.

<sup>27</sup> COMIX. *Contribution de la recherche collégiale. Mémoire présenté par le Comité mixte de la recherche collégiale dans le cadre de la rencontre organisée par le MESRST les 31 janvier et 1er février 2013*, p. 7.

<sup>28</sup> FNEEQ-CSN. *Extrait. Contribution de la FNEEQ-CSN à la rencontre thématique sur la recherche. 31 janvier et 1er février 2013*, p. 4.

## Du financement adéquat

Un autre aspect important concerne le soutien institutionnel et financier, qui laisse souvent à désirer. Tel que nous l'avons vu, le modèle d'attribution des ressources aux cégeps consacre des enveloppes nettement insuffisantes à la recherche, et ce, malgré un accroissement récent des sommes dédiées à celle-ci. Comme l'affirme l'ARC : « les ressources financières allouées pour les chercheuses et chercheurs de collèges ne concordent pas avec la hauteur des enjeux actuels. »<sup>29</sup> Une fois les ressources accordées à chacun des programmes de recherche ventilées (PAREA, PART et PADRRRC), les enveloppes allouées permettent rarement de dégager l'enseignante-chercheuse ou l'enseignant-chercheur de sa charge d'enseignement à la hauteur nécessaire pour qu'elle ou il réalise son projet.<sup>30</sup> En effet, en 2017-2018, sur les presque six millions de dollars alloués dans le FABES aux programmes de subventions à l'ensemble des cégeps, uniquement 1,5 million de dollars sont réservés au PAREA, soit le programme qui porte sur l'enseignement et l'apprentissage, tandis que la plus grosse part, soit trois millions de dollars, est accordée au PART volet technologique<sup>31</sup>. Il en est également de même dans les CCTT ; le personnel enseignant qui y effectue de la recherche n'est pas libéré suffisamment. L'enseignante ou l'enseignant se retrouve donc à devoir réaliser ses activités de recherche en sus de sa charge normale, à avoir à trouver d'autres modes de financement par le biais, notamment, des demandes de subvention parallèles ou encore à consacrer une partie de sa subvention de recherche à son salaire, ce qui est par ailleurs refusé par plusieurs organismes subventionnaires. Cette situation est hautement désavantageuse pour la recherche collégiale.<sup>32</sup> À cet égard, il serait opportun que le MES s'engage à soutenir financièrement les chercheuses et les chercheurs en injectant des ressources pour l'allègement de leur tâche enseignante afin qu'elles et ils puissent se consacrer à leurs projets.

Par ailleurs, certains fonds québécois sont spécifiques à la recherche collégiale et connaissent des enjeux d'accessibilité importants. On peut penser au *Programme de la recherche collégiale* offert par le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, qui vise la recherche en sciences naturelles, en sciences mathématiques ainsi qu'en génie et qui est suspendu depuis juillet 2022. Ce dernier permet à des enseignantes et des enseignants d'effectuer des activités de recherche uniques qui ne peuvent être financées par d'autres voies. Bien que ce programme soit spécifique, le moratoire imposé par le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies vient néanmoins compromettre les activités de recherche d'enseignantes et d'enseignants du collégial, limitant celles-ci en resserrant encore davantage les budgets disponibles.

On observe également que, lors de l'octroi de tâches enseignantes, des collèges gèrent difficilement les particularités engendrées par les activités de recherche d'enseignantes ou d'enseignants, créant même parfois des iniquités entre membres du corps professoral.<sup>33</sup> Les personnes qui voient leur charge de travail s'alourdir au fil des années manquent de temps afin de

---

<sup>29</sup> Association pour la recherche au collégial. *Consultation sur la SQRI 2022 : la recherche collégiale, vecteur de changement social et économique*, p. 11.

<sup>30</sup> Association pour la recherche au collégial. *Consultation sur la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation : oser + de recherche et d'innovation à l'ordre collégial*, p. 6.

<sup>31</sup> Association pour la recherche au collégial. *Consultation sur la révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel : oser + de financement pour la recherche collégiale*, p. 16.

<sup>32</sup> Fédération des cégeps. *Mémoire de la Fédération des cégeps présenté au ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre de la consultation sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022*, p. 4.

<sup>33</sup> Un des problèmes important observé dans plusieurs collèges concerne notamment l'impossibilité pour un enseignant précaire d'obtenir une libération pour la recherche si celle-ci ne le libère pas d'une tâche enseignante à la même hauteur. Dans ces cas, il est essentiel qu'une libération de recherche puisse compléter ou former une tâche plutôt que la remplacer, évidemment dans le respect des priorités de la convention collective.

s'investir à la hauteur de leur expertise et de leurs capacités. Il s'agit d'un état de fait connu et documenté depuis longtemps. En effet, un document de 2012 du Comité mixte de la recherche collégiale (COMIX), formé de la Fédération des cégeps, de l'ARC et d'autres contributeurs, affirmait que le « manque de temps est la raison invoquée par les enseignantes et les enseignants pour cette absence d'investissement en recherche. »<sup>34</sup> Les professeures et les professeurs de cégep ont donc, au fil des rondes de négociation, formulé des demandes afin que la recherche soit mieux soutenue, que les libérations soient à la hauteur de la charge engendrée et que les dispositions prévues à la convention collective soient clarifiées<sup>35</sup>. La dernière revendication, soit celle de 2023, était d'ailleurs que les activités de recherche soient convenablement soutenues et reconnues en convenant d'un certain nombre de balises dûment inscrites à la convention collective<sup>36</sup>.

La Fédération des cégeps relève également la difficulté que rencontrent la plupart des collègues pour arriver à financer le corps professoral qui participe à des activités de recherche, car, comme elle le mentionne : « ... la structure de rémunération du personnel enseignant n'inclut pas la recherche, même si cette activité est inscrite dans la mission des collèges. »<sup>37</sup>. Il est donc nécessaire que la recherche collégiale soit soutenue par l'investissement de sommes substantielles, mais également par des balises permettant de libérer véritablement les enseignantes et les enseignants afin qu'elles et ils puissent exercer leur plein potentiel de chercheuses et de chercheurs.

### Recommandation 3

La FNEEQ-CSN recommande de soutenir financièrement la recherche par l'investissement de ressources suffisantes, stables et pérennes permettant, entre autres choses, des libérations conséquentes qui respectent la convention collective, notamment en s'assurant que ce financement provient du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et non des organismes subventionnaires.

## Diversification de la recherche

La place occupée par les CCTT dans la recherche a toujours été importante, mais, depuis quelques années, la mission de ces derniers s'élargit et leur nombre croît de façon exponentielle. Ce phénomène s'observe entre autres par les sommes allouées à leur financement. Cela dit, le rôle qu'ils jouent dans l'enseignement et dans la vie des départements est rarement à la hauteur de leur potentiel. En effet, leur mode d'organisation relativement autonome et peu ancré dans la vie collégiale les éloigne souvent du collège auquel ils sont rattachés. Sans être en porte-à-faux avec celui-ci, ils se trouvent en marge de ses activités principales, ne permettant pas aux chercheuses et aux chercheurs qui en sont issus de s'y investir complètement. La FNEEQ-CSN s'inquiète de l'écart qui se creuse entre ces deux réalités ainsi que de la tendance, constatée depuis les années 2000, à mettre les CCTT plus largement, quoique pas uniquement, au service des PME et de l'entreprise privée. Dans ce contexte, un centre de transfert ne cherche plus à utiliser le potentiel

<sup>34</sup> COMIX. *La recherche collégiale contribue au développement de la société québécoise et à la formation de sa relève scientifique*, p. 4.

<sup>35</sup> Les demandes sectorielles de 2003 et de 2010 allaient dans ce sens. FNEEQ-CSN. Regroupement cégep. *Cahier des demandes sectorielles déposées au CPNC - 2003*, p. 5. FNEEQ-CSN. Regroupement cégep. *Cahier de demandes sectorielles : négociation 2010*, p. 6.

<sup>36</sup> Alliance des professeures et professeurs de cégeps. *Cahier de demandes sectorielles*, p. 4.

<sup>37</sup> Fédération des cégeps. *Mémoire de la Fédération des cégeps présenté au ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre de la consultation sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022*, p. 1.

de recherche du collège ; il s'agit plutôt de l'inverse. En effet, la recherche dans un domaine amène le collège à créer des programmes pour former la main-d'œuvre nécessaire<sup>38</sup>. La recherche pratiquée dans la grande majorité des CCTT<sup>39</sup> devient donc de la recherche appliquée commerciale au service de l'industrie, ce qui est en contradiction directe avec la mission des collèges. Comme l'affirme déjà la FNEEQ-CSN en 2013 : « on peut concevoir que le cégep, les départements, les étudiantes et les étudiants, auraient beaucoup à gagner à une plus grande synergie avec leur centre spécialisé, ce qui apparaît faisable sans empêcher les CCTT qui pourraient d'ailleurs y trouver leur compte de continuer à développer les créneaux de recherche pour répondre aux besoins régionaux. »<sup>40</sup>

D'ailleurs, sans nier l'importance des CCTT pour l'avancement technique, notamment dans la vie régionale de plusieurs cégeps, la création de centres spécialisés plus directement en lien avec les besoins collégiaux ne serait pas à négliger. L'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) mentionne d'ailleurs, dans l'un de ses rapports de recherche sur l'offre de formation à distance au collégial, que la création d'un CCTT pourrait être judicieuse afin de développer, en ce qui concerne les outils technologiques (portails, plateformes d'apprentissage en ligne, etc.), « des solutions originales et sur mesure pour le réseau des cégeps. Il s'agirait d'une utilisation on ne peut plus judicieuse de ces capacités de recherche [...] dont les applications auraient des effets bénéfiques et structurants sur le long terme et à grande échelle. »<sup>41</sup>. Des centres de transfert aux créneaux plus variés et visant la mutualisation des ressources sur le plan pédagogique, par exemple, seraient bénéfiques à une recherche plus fondamentale et moins technique. Afin de permettre cette ouverture, il s'avère nécessaire de sortir les CCTT du paradigme de la recherche technique et appliquée à vocation exclusivement commerciale.

À titre d'exemple, certains centres spécialisés ont été mis en place au cours des dernières années dans le domaine de l'action sociale et communautaire, comme ARTENSO, un CCTT en art et engagement social du cégep de Saint-Laurent, ou encore l'Institut de recherche sur l'immigration et les pratiques interculturelles et inclusives (IRIPII), affilié au Collège de Maisonneuve<sup>42</sup>. Plusieurs recherches sont en cours sur des sujets variés, telles qu'un projet qui vise à développer « des approches novatrices pour répondre au défi de la déqualification professionnelle des femmes immigrantes »<sup>43</sup>. Toutefois, le nombre de centres de transfert demeure relativement restreint dans ce domaine et plusieurs sujets importants pour le réseau collégial n'y sont pas abordés. On peut penser entre autres à la question des autochtones dans les cégeps, qui aurait tout avantage à bénéficier de son propre CCTT<sup>44</sup>. En effet, pour donner suite aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), les établissements d'enseignement collégial s'intéressent de plus en plus aux questions autochtones dans les contenus de cours ainsi qu'à la réussite des étudiantes et des étudiants des Premières Nations. Ces enjeux sont complexes et mériteraient qu'on s'y attarde avec sérieux et profondeur. Dans un article sur l'inclusion des jeunes autochtones dans les cégeps, Flavie Robert-Careau notait que « tous les acteurs collégiaux, professeurs, intervenants et décideurs devraient être encouragés à approfondir leurs

---

<sup>38</sup> S. Piché, *op. cit.*, p. 172.

<sup>39</sup> Il existe quelques CCTT qui se spécialisent dans des domaines moins techniques et qui effectuent de la recherche moins commerciale. Toutefois, ils demeurent en partie au service d'organismes externes.

<sup>40</sup> FNEEQ-CSN. *Extrait. Contribution de la FNEEQ-CSN à la rencontre thématique sur la recherche. 31 janvier et 1er février 2013*, p. 5

<sup>41</sup> Duhaime, E. N. *L'offre de formation à distance au collégial : état des lieux et enjeux socioéconomiques*, p. 63.

<sup>42</sup> Réseau des CCTT. IRIPII. <https://reseauccct.ca/centres/iripi>

<sup>43</sup> IRIPII. *Recherches en cours*. <https://iripi.ca/fr/services/recherche-appliquee/recherches-en-cours/>

<sup>44</sup> Des questions autochtones sont abordées dans certains CCTT, mais toujours en périphérie de leur mission première. Aucun d'entre eux ne les a placées au cœur de ses objectifs.

connaissances générales sur les réalités autochtones et à évaluer leur savoir-faire et leur savoir-être relatifs aux étudiants issus des communautés et aux enjeux les concernant. »<sup>45</sup>. Des projets de recherche portant là-dessus pourraient justement permettre un approfondissement et un partage des connaissances afin de mettre en place des mesures équitables, adaptées et efficaces à cet égard.

Il s'avère également nécessaire de s'assurer que l'ensemble de la recherche est subventionné de manière équilibrée. La part réservée aux CCTT, comme nous l'avons vu, est importante. Si on y ajoute les sommes allouées au PART volet technologique, il reste peu de place pour le reste de la recherche et, pourtant, plusieurs enseignantes et enseignants réalisent des projets dans des domaines très diversifiés et non liés à des centres de transfert. Par exemple, au Collège de Maisonneuve, en 2022, une semaine de valorisation de la recherche a été organisée, permettant de voir qu'en plus de ce qui se fait dans les CCTT, plusieurs membres du corps professoral participaient à des projets dans des domaines variés comme la criminologie, l'édition critique en contexte numérique, le texte et l'imaginaire, l'informatique, etc.<sup>46</sup>. Il faut que le financement des activités de recherche permette d'en assurer une variété digne de l'appartenance des cégeps à l'enseignement supérieur. Les projets réalisés rendraient ainsi possible l'innovation sous toutes ses formes, et auraient des objectifs dépassant les sphères utilitaire et technique.

#### **Recommandation 4**

Pour garantir l'objectivité, l'indépendance et la transparence des résultats des projets de recherche, la FNEEQ-CSN recommande de protéger la liberté académique des enseignantes chercheuses et enseignants-chercheurs qui y œuvrent et, parallèlement, elle recommande d'assurer la diversification des activités de recherche, notamment en finançant l'ensemble des fonds de recherche de manière à couvrir le plus grand nombre possible de domaines du savoir.

#### **Recommandation 5**

La FNEEQ-CSN recommande que les CCTT soient mieux intégrés au réseau collégial et aux cégeps auxquels ils sont rattachés, et qu'ils encouragent et facilitent la participation du personnel enseignant ainsi que des départements aux différents projets de recherche afin de favoriser des retombées sur l'enseignement et la vie collégiale.

Que cette meilleure intégration permette non seulement l'implantation et la diffusion de l'innovation au sein d'entreprises et d'organismes, mais qu'elle réponde également à l'autre volet de la mission des centres de transfert, qui consiste à enrichir l'enseignement offert et à stimuler l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques.

---

<sup>45</sup> F. Robert-Careau. « Pour favoriser l'inclusion des jeunes autochtones dans les collèges ». *Pédagogie collégiale*, p. 29.

<sup>46</sup> Collège de Maisonneuve. *Vitrine sur la recherche*. <https://www.cmaisonneuve.qc.ca/recherche-innovation/recherche-avec-etres-humains/ethique-de-la-recherche/politiques-en-vigueur-au-college-de-maisonneuve/>

## Conclusion

La mise en contexte et l'historique présentés au début de ce mémoire ont permis de démontrer que la recherche collégiale est négligée, et ce, depuis de nombreuses années. La recherche constitue pourtant une activité fondamentale en enseignement supérieur. Le réseau collégial appartenant à ce dernier, la promotion, le soutien et la pratique de la recherche en son sein devraient s'inscrire dans les priorités des cégeps et du ministère de l'Enseignement supérieur. Le manque de reconnaissance chronique que vit le personnel enseignant actif en recherche collégiale vient compromettre le développement et le maintien de celle-ci. Il s'avère donc essentiel de rectifier le tir en soulignant le rôle de premier plan qu'il joue dans ce domaine.

Il est également essentiel de financer adéquatement et suffisamment la recherche collégiale afin de la consolider et de lui permettre de se développer à son plein potentiel. La recherche fondamentale prend du temps à mettre en place ; elle se construit sur des décennies et sur des pratiques qui s'articulent sur du long terme. L'histoire récente l'a prouvé, bâtir un réseau de la recherche collégiale demande du temps. En outre, ce réseau demeure fragile. Il est à la merci des lubies gouvernementales, la débâcle entraînée par les compressions budgétaires importantes de la réforme Robillard en faisant foi. Il s'avère donc nécessaire d'y investir substantiellement et de manière pérenne afin de récolter les retombées de la recherche collégiale. Il faut également diffuser les résultats de cette dernière afin de la valoriser, elle qui est victime depuis de trop nombreuses années de son sous-financement et d'un manque de reconnaissance. Les enseignantes et les enseignants la pratiquent peu, les conditions étant trop désavantageuses. Une mise en valeur et une diffusion de la recherche collégiale permettraient d'en voir les effets et d'en sentir tout le potentiel. Des enseignantes et des enseignants pourraient être ainsi attirés vers les activités de recherche ; à leur tour, ils viendraient attirer de nouvelles chercheuses et de nouveaux chercheurs, permettant à la recherche collégiale de se développer et de rayonner dans toute la communauté.

Une reconnaissance du plein potentiel de la recherche collégiale et du rôle du corps professoral dans celle-ci ainsi qu'un financement adéquat et pérenne sont les conditions nécessaires et minimales afin de pouvoir récolter les fruits de ses activités. L'ensemble de la société québécoise a avantage à ce que cette recherche s'avère forte, stimulante et novatrice, et ce, tant pour permettre l'avancement de la science que pour enrichir l'enseignement lui-même. Il est temps de lui donner la place qui lui revient dans l'écosystème de la recherche en enseignement supérieur.



## Rappel des recommandations

1. La FNEEQ-CSN recommande au MES de colliger l'ensemble des données relatives à la recherche collégiale (appliquée, pédagogique, fondamentale) et aux infrastructures mises en place, de les rendre accessibles et de les maintenir à jour.
2. La FNEEQ-CSN recommande de reconnaître formellement l'expertise enseignante dans la recherche collégiale, tout en préservant son caractère volontaire, et d'en garantir les conditions d'exercice.
3. La FNEEQ-CSN recommande de soutenir financièrement la recherche collégiale par l'investissement de ressources suffisantes, stables et pérennes permettant, entre autres choses, des libérations conséquentes qui respectent la convention collective, notamment en s'assurant que ce financement provient du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et non des organismes subventionnaires.
4. Pour garantir l'objectivité, l'indépendance et la transparence des résultats des projets de recherche, la FNEEQ-CSN recommande de protéger la liberté académique des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs qui y œuvrent et, parallèlement, elle recommande d'assurer la diversification des activités de recherche, notamment en finançant l'ensemble des fonds de recherche de manière à couvrir le plus grand nombre possible de domaines du savoir.
5. La FNEEQ-CSN recommande que les CCTT soient mieux intégrés au réseau collégial et aux cégeps auxquels ils sont rattachés et qu'ils encouragent et facilitent la participation des enseignantes et des enseignants ainsi que des départements aux différents projets de recherche afin de favoriser des retombées sur l'enseignement et la vie collégiale.

Que cette meilleure intégration permette non seulement l'implantation et la diffusion de l'innovation au sein d'entreprises et d'organismes, mais qu'elle réponde également à l'autre volet de leur mission qui consiste à permettre d'enrichir l'enseignement offert et de stimuler l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques.

## Bibliographie

Alliance des syndicats des professeures et professeurs de cégep. *Cahier de demandes sectorielles*. Montréal : ASPPC, 2023.

Association pour la recherche au collégial - ARC. *Association pour la recherche au collégial – ARC*. 2022. Disponible en ligne : <https://recherchecollegiale.ca> (accès le 09 octobre 2023).

Association pour la recherche au collégial. *Consultation sur la révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel : oser + de financement pour la recherche collégiale*. Montréal : ARC, 2017.

Association pour la recherche au collégial. *Consultation sur la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation : oser + de recherche et d'innovation à l'ordre collégial*. Montréal : ARC, 2016. Disponible en ligne : [https://recherchecollegiale.ca/doc/ARC\\_SQRI\\_Memoire.pdf](https://recherchecollegiale.ca/doc/ARC_SQRI_Memoire.pdf)

Association pour la recherche au collégial. *Consultation sur la SQRI 2022 : la recherche collégiale, vecteur de changement social et économique*. Montréal : ARC, 2021. Disponible en ligne : [https://recherchecollegiale.ca/doc/ARC\\_SQRI-2022\\_Memoire.pdf](https://recherchecollegiale.ca/doc/ARC_SQRI-2022_Memoire.pdf)

Banque du Canada. Feuille de calcul de l'inflation. 2023. Disponible en ligne : <https://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation> (accès le 26 septembre 2023).

Collège de Maisonneuve. *Vitrine sur la recherche*. Automne 2022. Disponible en ligne : <https://www.cmaisonneuve.qc.ca/recherche-innovation/recherche-avec-etres-humains/ethique-de-la-recherche/politiques-en-vigueur-au-college-de-maisonneuve/> (accès le 22 septembre 2023).

COMIX. *Contribution de la recherche collégiale. Mémoire présenté par le Comité mixte de la recherche collégiale dans le cadre de la rencontre organisée par le MESRST les 31 janvier et 1er février 2013*. Montréal : COMIX, 2013. Disponible en ligne : <https://fedegeps.ca/wp-content/uploads/2013/01/M%C3%A9moire-COMIX-Contribution-de-la-recherche-coll%C3%A9giale.pdf>

COMIX. *La recherche collégiale contribue au développement de la société québécoise et à la formation de sa relève scientifique*, Montréal : COMIX, 2012.

Conseil supérieur de l'éducation. *Pour une recherche universitaire diversifiée, reflet et moteur de la société*, Montréal : Conseil supérieur de l'éducation, 2023. Disponible en ligne : <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/04/50-0559-AV-recherche-universitaire-diversifiee-1.pdf>

CPNC et FNEEQ-CSN. *Convention collective 1986-1988. Personnel enseignant*. 1986. Disponible en ligne : <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Convention-collective-1986-1988.pdf>

CPNC et FNEEQ-CSN. *Convention collective 2020-2023. Personnel enseignant*. 2020. Disponible en ligne : [https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/CC\\_FNEEQ\\_2020-2023.pdf](https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/CC_FNEEQ_2020-2023.pdf)

Duhaime, Éric N. *L'offre de formation à distance au collégial : état des lieux et enjeux socioéconomiques*. Montréal : IRÉC, 2022.

Fédération des cégeps. *Mémoire de la Fédération des cégeps présenté au ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre de la consultation sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022*. Montréal : Fédération des cégeps, 2021. Disponible en ligne : <https://fedecgeps.ca/wp-content/uploads/2021/05/2021-05-13-memoire-sqri.pdf>

FNEEQ-CSN. *Contribution de la FNEEQ-CSN à la rencontre thématique sur la recherche. 31 janvier et 1er février 2013*. Montréal : FNEEQ-CSN, 2013. Disponible en ligne : [https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/fr/FNEEQ\\_Thematique\\_la\\_recherche.pdf](https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/fr/FNEEQ_Thematique_la_recherche.pdf)

FNEEQ-CSN. *Extrait. Contribution de la FNEEQ-CSN à la rencontre thématique sur la recherche. 31 janvier et 1er février 2013*. Montréal : FNEEQ-CSN, 2013.

FNEEQ-CSN. Comité école et société. *Résultats de l'enquête sur la présence du privé dans les établissements d'enseignement*. Montréal : FNEEQ-CSN, 2011. Disponible en ligne : <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/fr/5-2011-11-25-RAPPORT-FINAL-Enquete-presence-prive.pdf>

FNEEQ-CSN. Regroupement cégep. *Cahier de demandes sectorielles : négociation 2010*. Montréal : FNEEQ-CSN, 2009.

FNEEQ-CSN. Regroupement cégep. *Cahier des demandes sectorielles déposées au CPNC*. Montréal : FNEEQ-CSN, 2003.

FNEEQ-CSN. Regroupement cégep. *Négociation 2020 : demandes adoptées - première vague*. Montréal : FNEEQ-CSN, 2020.

Fonds de recherche du Québec. *Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec*. Québec : Fonds de recherche du Québec, 2023. Disponible en ligne : [https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2023/07/rgc\\_2023\\_vf-02.pdf](https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2023/07/rgc_2023_vf-02.pdf)

Gouvernement du Québec. *Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)*. 10 mai 2022. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/education/cegep/recherche-collegial/centres-collegiaux-transfert-technologie> (accès le 13 septembre 2023).

Gouvernement du Québec. *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Lois du Québec, C. 29, art. 6.0.1.*, 2023. Disponible en ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-29?&cible=>

Gouvernement du Québec. *Propositions bonifiées du Gouvernement du Québec*. 27 mars 2023. Disponible en ligne : [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/negos/depot\\_gouvernemental\\_front\\_commun\\_20230327.pdf](https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/negos/depot_gouvernemental_front_commun_20230327.pdf) (accès le 21 septembre 2023).

Gouvernement du Québec. Ministère des Finances. *Budget 23-24. Communiqué no 3 de 6*. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/budget-2023-2024-communique-no-3-de-6-23-g-pour-investir-dans-le-potentiel-des-jeunes-46456> (accès le 21 septembre 2023).

IRIPII. *Recherches en cours*. Septembre 2023. Disponible en ligne : <https://iripi.ca/fr/services/recherche-appliquee/recherches-en-cours/> (accès le 26 septembre 2023).

Piché, Sébastien. *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*. Presses de l'Université Laval : Québec, 2011.

Portail du réseau collégial du Québec. *Le réseau des CCTT : 40 ans d'innovation*. Septembre 2023. Disponible en ligne : <https://lescegeps.com/dossiers/40-ans-dinnovation> (accès le 25 septembre 2023).

Réseau des CCTT. *IRIPII*. Septembre 2023. Disponible en ligne : <https://reseauccctt.ca/centres/iripi> (accès le 26 septembre 2023).

Robert-Careau, Flavie. « Pour favoriser l'inclusion des jeunes autochtones dans les collèges ». *Pédagogie collégiale*. 2019. 33 (1), p.24-30.